

Une nécessité légale

Le règlement général sur la protection des données s'applique depuis le 25 mai 2018. Il est d'application immédiate pour tout organisme, privé ou public, traitant des données personnelles et établi dans l'Union Européenne. Il concerne également les associations indifféremment de leur gouvernance et des supports utilisés pour leurs fichiers. La nomination d'un DPD/DPO est obligatoire pour les autorités publiques et certains organismes privés (selon les données traitées).

Une formation à 360 degrés en 3 étapes

ANEOL, expert de la transformation digitale des structures d'utilité publiques, de la RSE et des collectivités territoriales depuis 2008 vous accompagne dans une approche à 360 degrés, intégrant une expertise technique et légale.



ANEOL

Accompagnement à la protection des données personnelles - RGPD (Collectivités territoriales)



1. Présenter le cadre d'intervention

Valider les objectifs politiques

Diagnostiquer la quantité de données traitées

Former les élus et les cadres

Contenu opérationnel :

1. **Tour d'horizon du RGPD** et Loi informatique et Liberté
2. **Responsabilité pénale**
3. **Pilotage juridique et technique** des données publiques
4. **Identification des acteurs du RGPD**
5. **Anticipation des risques** de la cybercriminalité au sein des collectivités territoriales
6. Validation des étapes avec le Maire, la DGS, le services informatiques

Formation 1/2
journée

Prise en charge diff élu

2. Construire le registre de traitement

Élaborer le registre des traitements et identifier les traitements sensibles

AUDIT :

- Situation juridique
- Analyse des systèmes informatiques

Présentation
du registre

3. Engager l'action de la collectivité

Mise en conformité et construction d'une sécurité cyber adaptée à la collectivité.

1. **Identification, recrutement et nomination du DPO** - Accompagnement auprès de la CNIL - Formation à la fonction de DPO.
2. **Sécurisation des données**
3. **Prévenir le risque Cyber** : construire un référentiel de risques cyber - plan de prévention - mise en place d'une plateforme de management du risque intégrant un tableau de pilotage et des outils de veille automatisée.

Équipe technique

- Avocats/juristes
- Ingénieurs informaticiens
- Directeurs généraux des services

Public cible

- Élus
- Cadres DGS
- responsables SI

Qualiopi
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Contact

✉ team@aneol.com

📍 www.aneol.com

☎ 04 77 21 76 42